

Ministère de la Santé
de la Jeunesse et des Sports

Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche

Paris, le

16 NOV. 2007

La Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des
Sports

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche

à

Monsieur le Directeur Général de l'INSERM
101 Tolbiac
75013 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

L'INSERM est aujourd'hui le principal organisme en France dédié à la recherche biomédicale et en santé. Sa place dans le paysage international est largement reconnue, bien que son positionnement national l'inscrive au centre d'un dispositif public complexe qui associe, outre l'INSERM, une part importante du département des sciences du vivant du CNRS et de la direction des sciences du vivant du CEA, tout ou partie de certaines agences de financement dédiées (ANRS, INCa) ou généraliste (ANR), ainsi que d'autres structures chargées par l'Etat de diverses missions afférentes à la recherches (GIS, GIP, instituts, agences sanitaires...).

La clarification du paysage de la recherche biomédicale française, afin d'atteindre à la fois une meilleure efficacité du dispositif et une meilleure lisibilité pour nos concitoyens, sera l'axe central de votre mission en tant que directeur général de l'INSERM. Vous nous proposerez dans les premiers mois de votre mandat un schéma d'organisation qui prenne en compte l'objectif de faire de l'INSERM l'acteur institutionnel national de la coordination de l'ensemble des programmes de recherche biomédicale. Ce schéma devra naturellement s'inscrire dans la démarche modernisation de notre système de recherche, déjà initiée par la loi de programme pour la recherche d'avril 2006 et la loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités d'août 2007, qui créent les conditions de l'émergence de grandes universités scientifiques plus autonomes. Dans ce schéma, l'INSERM devra notamment assumer un rôle prédominant d'agence de moyens, qui coordonne la politique nationale de recherche biomédicale, et devra être positionné dans la dimension internationale, dont il doit rester un acteur majeur notamment pour la construction de l'espace européen de la recherche.

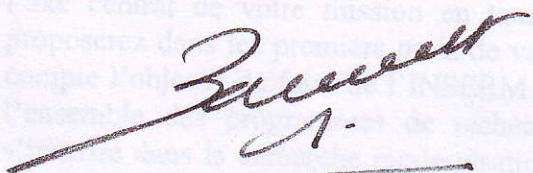
.../...

Vos propositions sur ce schéma seront discutées, puis validées par les tutelles dans le cadre du plan stratégique que l'Institut doit adopter au premier semestre 2008. Ce plan devra impérativement intégrer une forte ambition, non seulement sur le versant de la recherche de laboratoire, où l'INSERM est déjà largement reconnu et doit maintenir sa mobilisation sur la production de résultats fondamentaux de haut niveau, mais aussi sur le versant de la recherche clinique et de son interface avec la précédente, versant sur lequel l'Institut a récemment, sous l'impulsion de votre prédécesseur, accompli d'importants progrès, mais qui n'est pas encore suffisamment développé et visible dans l'activité de l'établissement. A cet égard, le partenariat entre l'INSERM et les centres hospitaliers universitaires, qui s'est nettement accru ces dernières années, devra encore être renforcé, dans le respect des prérogatives et des responsabilités de chacun de ces deux acteurs institutionnels.


Ces évolutions importantes du positionnement de l'INSERM dans le paysage national de la recherche seront déclinées dans un contrat d'objectifs pluriannuels qui devra être adopté au cours de l'année 2008 et qui actera le plein soutien de l'Etat au chantier de modernisation du système de recherche biomédicale que vous conduirez. Vous devrez vous appuyer, dans l'élaboration et la conduite de ces évolutions, sur les conclusions de la mission de révision générale des politiques publiques sur le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, actuellement en cours.

La mutation importante du positionnement de l'INSERM dans le paysage institutionnel où il s'insère n'est pas envisageable sans repenser également profondément l'organisation interne de l'Institut. Dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique, puis du contrat d'objectifs pluriannuel, vous nous proposerez les transformations nécessaires pour que l'INSERM puisse atteindre une meilleure efficacité dans la gestion de ses structures opérationnelles et fonctionnelles. Cette nouvelle organisation devra également rendre l'Institut plus réactif face aux demandes sociales, notamment pour la prise en compte de nouveaux défis sanitaires, et devra permettre une meilleure lisibilité des actions de l'Institut en faveur de la santé publique. Vous veillerez également à bien clarifier l'articulation des instances d'évaluation de l'INSERM avec les compétences assurées par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre meilleure considération.



Roselyne BACHELOT-NARQUIN



Valérie PECRESSE